

RECOMMANDATIONS TARIFAIRES

PAR L'UNION ROMANDE DE L'HUMOUR
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES HUMORISTES

En préambule, ce document énonce des recommandations quant à la rétribution des humoristes professionnel.le.s en Suisse romande.

Ces montants doivent rétribuer la prestation, mais également la préparation et les ressources mobilisées en amont (écriture, répétition, management, etc.).

Par ailleurs, ces tarifs tiennent compte du fait que nos membres sont pour la plupart des indépendant.e.s qui doivent donc en déduire leurs cotisations sociales et de prévoyance.

En outre, il faut garder à l'esprit que la condition d'un humoriste, engagé « à la tâche » et sans garantie de régularité, relève d'une certaine précarité. Les revenus doivent donc être suffisants pour traverser les périodes de moindre engagement.

Enfin, ces montants ne couvrent pas les frais de production relatifs (techniques, transport, hébergements). Ils ne couvrent pas non plus les droits d'auteurs qui sont dûs par l'organisateur de la manifestation ou le diffuseur, même si l'événement est privé ou gratuit.

[*Pour en savoir plus*](#)

SPECTACLES

Cachet pour spectacle complet

Entre 50% et 80% du prix du billet par siège disponible (qu'il soit vendu ou non)

Exemple: une salle de 150 places avec un billet à 35.- = 150 x 35.- = 5'250.-

Soit entre 2'625.- et 4'200.- CHF pour cet exemple

Plateau d'humour (8 à 15 minutes)

Entre 300.- et 3'000.- CHF, selon la jauge

Plateau d'humour capté pour diffusion TV ou web (8 à 15 minutes)

Entre 1'000.- et 5'000.- CHF, selon le média

L'URH recommande de limiter la cession de droits à 5 ans maximum

Représentation privée

Au minimum 1'000.- CHF, sans plafond, selon la jauge et le type d'évènement

Speech écrit sur mesure (10 à 15 min) pour représentation privée

Au minimum 1'000.- CHF, sans plafond, selon le type d'évènement et la jauge

RADIO

Chronique radio nationale (RTS) (3 à 5 minutes)

Entre 300.- et 1'000.- CHF

Chronique radio nationale (RTS) avec un travail sur le contenu audio-visuel (montage, illustrations. etc..) (3 à 5 minutes)

Entre 500.- et 1'500.- CHF

Chronique radio locale (3 à 5 minutes)

Entre 200.- et 800.- CHF

Chronique radio locale avec un travail sur le contenu audio-visuel (montage, illustrations. etc..) (3 à 5 minutes)

Entre 400.- et 1'200.- CHF

TÉLÉVISION

Chronique écrite pour TV nationale (RTS) (3 à 5 minutes)

Entre 600.- et 3'000.- CHF

Chronique écrite pour TV locale (3 à 5 minutes)

Entre 300.- et 1'500.- CHF

Participation à une émission RTS (invité, sans préparation)

Minimum 350.- CHF par demi-journée, sans plafond, selon l'émission

PUBLICITÉ

La participation à une campagne de publicité ouvre un droit à deux rémunérations distinctes qui se cumulent :

Tournage et/ou enregistrement

1'500.- CHF par journée de travail, tout engagement compte pour une journée de travail au moins

+

Association d'image ("cession d'image" ou "buy out")

Au minimum 3'000.- CHF, sans plafond, selon la campagne et sa durée. Le Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS) et d'autres associations professionnelles ont convenu d'un calcul pour la cession d'image, en fonction de l'utilisation et de la durée.

L'URH recommande de limiter la cession de droits à 3 ans maximum

[Pour en savoir plus](#)